

Département du
VAL D'OISE

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP

Du 06 juin 2024

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL

CANTON
DE TAVERNY

OBJET

Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour le financement d'actions dans le cadre du REAAP

Nota- Le Maire, Présidente du CCAS certifie exécutoire cette délibération mise en ligne sur le site de la ville le 18/06/2024

Que la convocation du Conseil d'administration du CCAS a été faite le 29 mai 2024

Et que le nombre des membres en exercice est de : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 juin à 17h30, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvia CERIANI, Vice-Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Evelyne LEBRAS, Mila CANAS et Chantal HUET
Messieurs Marc REMOND, Thomas BEDON

Administrateurs absents excusés :

Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS donne pouvoir à madame Sylvia CERIANI

Madame Arlette VALERE donne pouvoir à madame Mila CANAS

Madame Maryse SERVAIS donne pouvoir à madame Evelyne LEBRAS

Messieurs Mouloud ANIBA et David POTREL

Secrétaire de séance : Madame Lucile DREVET- Directrice du CCAS

Invitée : Madame Maud SAID – Assistante Administrative

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU l'arrêté du 9 mars 2022 portant création d'une charte nationale de soutien à la parentalité,

CONSIDERANT le contrat d'engagement républicain,

CONSIDERANT la charte de la laïcité de la branche famille,

CONSIDERANT la demande 00036719 de financement Action REAAP 2024,

CONSIDERANT la nécessité d'organiser des ateliers à destination des familles,

L'objectif de ces ateliers étant :

- 1- Soutenir les parents dans leurs rôles et leur proposer des temps de répit parentaux
- 2- Susciter des occasions de rencontres et d'échanges au sein de la famille et entre les familles, notamment pendant les vacances scolaires
- 3- Partager des temps de jeux avec leur enfant et faire connaître les différents acteurs de l'enfance sur la commune

Le CCAS sollicite une subvention auprès de la CAF d'un montant de 8 040€.

Votes pour : 9

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Approuve** à l'unanimité, la demande de financement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, d'un montant de 8040€, pour le financement d'actions dans le cadre du REAAP.

POUR EXTRAIT CONFORME

Beauchamp le 10 juin 2024



La Vice-Présidente du CCAS,

Sylvia CERIANI

La secrétaire de séance,

Lucile DREVET